

06/03/2025   Fleury M rogis

Objet : Position de la municipalit  sur la r duction de l'indemnisation des arr ts maladie dans la fonction publique territoriale

Monsieur le Maire, Olivier CORZANI
H tel de ville
12 rue Roger CLAVIER
91700 Fleury-M rogis

Monsieur le Maire,

L'article 189 de la loi n 2025-127 du 14 f vrier 2025 de finances pour 2025 pr voit,   compter du 1 r mars 2025, une r duction de l'indemnisation des fonctionnaires territoriaux en cong  de maladie ordinaire. D sormais, les agents percevront 90 % de leur traitement durant les trois premiers mois d'arr t, contre 100 % pr c demment, puis 50 % les neuf mois suivants. Cette mesure suscite une vive inqui tude parmi les agents municipaux, notamment en raison de son impact sur leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie.

Il est important de noter que, selon le principe de libre administration des collectivit s territoriales, il est possible pour une municipalit  de compenser cette diminution en adoptant une d lib ration sp cifique. En effet, l'assemblée d lib rante d'une collectivit  peut pr voir le maintien des indemnit s attach es   l'exercice des fonctions aux fonctionnaires plac s en cong  de maladie ordinaire, dans des conditions aussi favorables que celles pr vues pour les fonctionnaires de l' tat. Cette possibilit  a  t  confirm e par le Conseil d' tat dans son arr t n 462452 du 4 juillet 2024.

Plusieurs collectivit s ont d j  annonc  leur intention de garantir une indemnisation   100 % pour leurs agents en adoptant une d lib ration en ce sens. Ces initiatives montrent que les employeurs territoriaux ont la possibilit  d'agir pour pr server les droits de leurs agents face   cette r forme.

Aussi, nous souhaiterions conna tre la position de la municipalit  de Fleury-M rogis sur ce sujet. **Envisagez-vous d'adopter une d lib ration garantissant le maintien int gral de l'indemnisation des arr ts maladie pour les agents municipaux ? Une prise de position claire de votre part est essentielle pour rassurer les agents et  viter une rupture d' galit  entre collectivit s.**

Dans l'attente de votre r ponse, et restant disponible pour  changer sur ce sujet, veuillez agr er, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

La CGT des territoriaux de Fleury-M rogis